

leuse sur ce point comme sur beaucoup d'autres la mentalité s'est fort heureusement modifiée et nous pouvons dire qu'aujourd'hui, les malades se soumettent assez volontiers aux exigences de leur traitement. Les conférences et les expositions sont donc de bons moyens d'éducation, et ceci parce qu'elles permettent d'atteindre les masses et de diffuser les notions théoriques générales de l'hygiène antituberculeuse. Le seul reproche qu'on puisse leur faire c'est que les leçons qu'elles permettent de donner ne sont peut-être pas aussi frappantes, aussi immédiatement pratiques que celles qui découlent nécessairement de l'hospitalisation.

Quant au dispensaire, Mesdames et Messieurs, je le considère comme étant une de nos armes les plus précieuses, parce qu'au point de vue éducation il réunit on peut dire les avantages de l'hôpital et ceux de la conférence ou de l'exposition antituberculeuse. S'il est convenablement situé il atteint le grand nombre tout comme l'exposition ou la conférence et les leçons qu'il permet de donner sont empreintes d'un caractère bien pratique puisqu'on y fait à chaque instant et pour chaque cas particulier, l'application bien concrète des principes généraux de l'hygiène antituberculeuse. Ce que je voudrais vous faire saisir c'est précisément ce caractère essentiellement pratique de leçons que nous avons l'occasion de donner au dispensaire.

Malheureusement le temps ne me permet pas d'entrer dans tous les détails, mais je crois qu'il suffira pour vous donner une conception assez exacte de vous résumer brièvement le travail que nous faisons tous les jours auprès de chacun de nos malades.

Tout d'abord, la seule formalité que nous exigeons de la part du patient c'est qu'il nous remette un certificat signé par un médecin attestant qu'il est tuberculeux ou suspect de tuberculose, et qu'il est incapable de payer les soins que requiert son état. Cette précaution élémentaire, nous sommes obligés de la prendre ici comme ailleurs afin d'éviter l'exploitation qui est toujours possible lorsqu'il s'agit d'assistance publique.